



202304- 03

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le
ID : 022-212200349-20230414-202304_03-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 Avril, à 17 heures 30, le C.C.A.S de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Président du C.C.A.S de CAVAN.

Membres en exercice : 9

Présents : Maurice OFFRET, Président, Magali BODEREAU, Vice-Présidente, Catherine DENIS, Membre, Didier NEVEUX, Membre, Maryvonne GUILLOU, Membre, Sylvie LE CARVENNEC, Membre, Marie-Paule KERAMBRUN, Membre, Michel NICOLAS, membre

Procurations : Lydie LE FLOC'H à Magali BODEREAU

Absents :

Date de convocation : 30 Mars 2023

Secrétaire de séance : Catherine DENIS

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 CCAS -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget C.C.A.S de la commune de Cavan pour l'exercice 2023,

Le Conseil d'administration :

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2023 du budget C.C.A.S de la commune de Cavan comme suit :

- Dépenses : 8 850.00 €
- Recettes : 8 850.00 €

Pour extrait conforme,

Le Président

Maurice OFFRET

